



**ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DES PUPILLES  
DE L'ENSEIGNEMENT PUBLIC DU LOIRET**

=====

**ADPEP 45**

**COMPTE ADMINISTRATIF  
SAVS ORLEANS**

**2014**

ADPEP 45  
25 Boulevard Jean Jaurès  
CS 15615  
45056 ORLEANS Cedex I

SAVS PEP 45  
8 Rue du Père Wrézinski  
Appt 36 – 2<sup>ème</sup> étage  
45000 ORLEANS

## **RAPPORT D'ACTIVITE**

### **I. PRESENTATION DU SERVICE**

AUTORISATIONS : création de 8 places par arrêté du 21 juillet 2000 ; extension portant la capacité à 20 places par arrêté du 17 juillet 2001 ; extension portant la capacité à 26 places par arrêté du 22 janvier 2004 ; extension portant la capacité à 40 places par arrêté du 8 décembre 2006 (1ère phase de 8 places au 01/01/2008, 2<sup>nde</sup> phase de 6 places au 01/01/2009).

Capacité au 1<sup>er</sup> janvier 2013 : 40 personnes majeures, en situation de handicap, bénéficiant d'une notification de la CDAPH avec orientation SAVS.

#### **Création et évolution du service**

Le SAVS PEP 45 voit le jour en 2000, ses bureaux se trouvent alors dans un appartement à proximité du foyer des Droits de l'Homme suite à un redéploiement partiel des postes de ce même foyer. En 2001, le service déménage vers le centre ville d'Orléans puis en octobre 2010, dans un appartement type F4 LOGEMLOIRET dans le quartier de la Manufacture afin de réduire les coûts de loyers et de permettre l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite. Les 40 personnes en situation de handicap sont accompagnées par 4 travailleuses sociales pour 3,60 ETP (2 éducatrices spécialisées et 2 conseillères en économie sociale familiale).

### **II. ELEMENTS DU PROJET DE SERVICE**

Le projet d'établissement a été réécrit entre mars 2013 et septembre 2014 à partir de la trame associative. Sa construction participative a mobilisé les travailleurs sociaux, le personnel administratif et l'équipe de direction. Le projet définitif a été présenté pour avis au CVS le 07-10-2014 et validé par le Conseil d'Administration le 22-10-2014.

#### **La mission et l'objectif général du service**

Le service a pour mission de contribuer à la réalisation du projet de vie de la personne en situation de handicap, en lui proposant un accompagnement adapté à ses besoins et à ses attentes. L'objectif général du service est de développer ou de maintenir le niveau d'autonomie de la personne dans tous les domaines de la vie : social, professionnel, de santé, administratif, culturel et de loisirs, domestique, affectif...

#### **Les principes de fonctionnement**

Les principes de fonctionnement du service se caractérisent par :

- La régularité des rencontres (au moins hebdomadaires) afin notamment de construire le lien de confiance nécessaire à l'accompagnement et d'anticiper, d'organiser et de prioriser les actions avec la personne.
- La priorité aux entretiens au service afin que la personne connaisse tous les professionnels du service susceptibles d'intervenir en complémentarité ou relais auprès d'elle.
- Deux axes de travail s'articulant autour de la personne : le lien direct et la coordination avec son réseau (travail, santé, hébergement, justice, administrations, famille, loisirs, etc.).

### **Le projet d'accompagnement personnalisé**

La démarche du Projet d'Accompagnement Personnalisé (PAP) se décline ainsi :

- Travail préparatoire avec l'utilisateur et son réseau,
- Présentation du PAP à l'équipe par le référent de projet : situation de l'utilisateur, modalités d'accompagnement, observations évaluation, hypothèses d'interprétation éclairant la problématique de l'utilisateur, hypothèses d'actions.
- Elaboration en équipe du projet se déclinant en but, objectifs et moyens.
- Validation lors d'une rencontre entre l'utilisateur, le référent de projet et la chef de service. Les représentants légaux sont ensuite sollicités pour prendre connaissance du projet lors d'un entretien spécifique.
- Evaluation et adaptation des objectifs et des moyens lors du bilan intermédiaire.
- Rédaction éventuelle d'un avenant en cours d'année en cas de changement important dans le projet de la personne.

### **Les moyens du service**

Les moyens conçus par le service pour exercer sa mission sont :

- Un accueil physique et téléphonique du lundi au samedi midi (ou après-midi 1 fois/mois)
- Une astreinte des cadres du service 24h/24
- Les entretiens hebdomadaires d'aide et de soutien au service avec la professionnelle référente de projet
- Un travail de coordination avec des membres du réseau de la personne
- Les accompagnements dans les différentes démarches ou actes de la vie quotidienne
- La visite à domicile
- Les ateliers proposés par chaque professionnelle entre 6 à 8 fois par an, à un groupe de 4 à 5 personnes : Atelier "Sorties et découvertes" / Atelier "Cuisine" / Atelier "Cueillette" / Atelier "Emmaüs" / Atelier "Vie quotidienne".

En dehors du travail de partenariat développé dans le cadre des accompagnements personnalisés, le SAVS s'engage dans différents collectifs de professionnels :

- Le SAVS PEP 45 s'implique toujours au sein du groupe régional MAIS (Mouvement pour l'Accompagnement et l'Insertion Sociale). Les rencontres mensuelles ont permis l'organisation d'une journée régionale réalisée en janvier 2014.

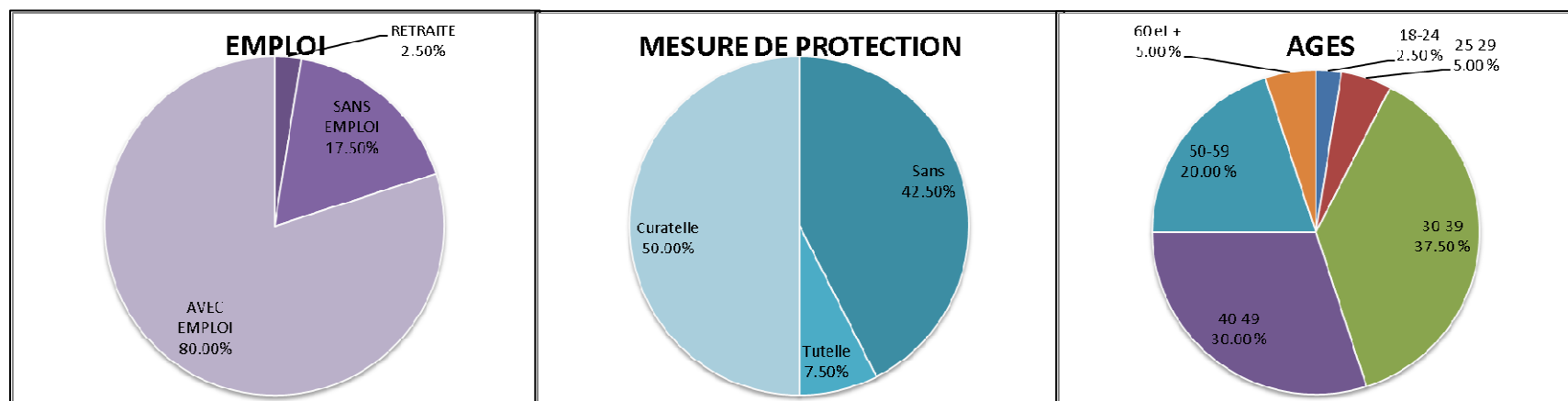
- La direction continue de participer à l'organisation de réunions trimestrielles des cadres des SAVS du Loiret.

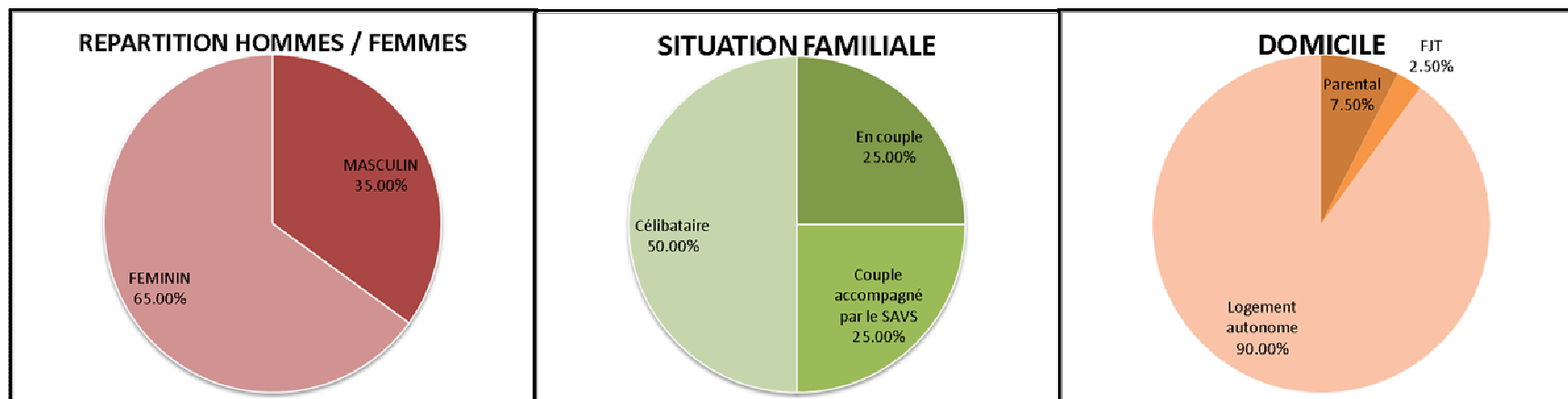
- Les professionnels et la direction ont participé au « Groupe inter-associatif autour de l'accompagnement de parents en situation de handicap » qui a mené deux actions : la mise en place de réunions « plénières » au double objectif de présentation de structures-ressources et d'échanges d'expériences (réunions trimestrielles) et la mise en place d'un groupe d'écoute à destination des parents en situation de handicap, co-animé par le planning familial et de professionnels des services engagés. Ce groupe d'écoute n'a pas été reconduit au vue du nombre très restreint de participants et de l'hétérogénéité des problématiques et situations.

### III. POPULATION ET ACTIVITES

Les usagers présentent majoritairement des troubles de l'efficience intellectuelle, avec pour certains, des troubles associés : handicaps psychiques, sensoriels, moteurs.

Au cours de l'année, 4 personnes ont quitté le service, 4 personnes ont été admises.





Au delà de l'accompagnement des personnes admises au service, les professionnels et la chef de service reçoivent toutes les personnes demandeuses d'information, d'orientation, de présentation du service et/ou d'admission.

Sur l'année 2014, 16 personnes ont été reçues : 9 d'entre elles avaient une notification d'orientation SAVS, 2 personnes étaient en attente de notification. 11 ont été admises sur la liste d'attente, 3 n'ont pas donné suite.

La baisse du nombre de sorties du service et l'accroissement du nombre des demandes d'accompagnement engendrent un délai plus long pour l'admission dans le service : ainsi, les personnes admises au cours de l'année 2014 avaient fait leur demande 2 ans auparavant.

#### IV. LE PERSONNEL

Le service est resté dans la même configuration. Il a accueilli deux stagiaires : une conseillère en économie sociale familiale de septembre 2013 à mars 2014 et un éducateur spécialisé de mars 2013 à mars 2014.

##### Formation des personnels

- Une éducatrice spécialisée a participé au colloque organisé du 3 au 5 juin 2014 par MAIS « *(P)osons une clinique de l'accompagnement* »
- Les quatre travailleuses sociales et la chef de service ont participé à l'organisation et à la journée régionale MAIS du 25 janvier 2014 « *Du besoin de rencontres... à l'épreuve de la rencontre* »
- deux travailleuses sociales ont suivi la formation « *Sauveteur secouriste du travail SST* » le 02 et le 09 décembre 2014 (formation commune au SAVS-ESAT Servipep).

## PERSPECTIVES

Le service s'est fortement mobilisé sur la réécriture du projet d'établissement en 2014 et doit s'appliquer maintenant à le faire vivre.  
En 2015, il va pouvoir reprendre ses travaux entrepris et non finalisés, notamment la seconde partie de l'enquête de satisfaction auprès des usagers prévue au plan d'amélioration de la qualité.